

# La revue catholique des idées et des faits

*UT SINT UNUM!...*

vendredi 10 juin 1921

## Sommaire :

Dante, homme d'action  
A un frère  
Les inquiétudes de l'heure

présente  
La nouvelle Constitution  
Polonaise

Lettre du Grand-Duché  
Encore le referendum  
A propos de la question juive

Cardinal Mercier  
Pierre Gérard

Comte Ch. Woeste

C. Lutoslawski  
P. Dupong  
L. Gille  
Jacques Maritain

Les idées et les faits : Chronique des idées : J. Schyrgens. —  
Italie, L. Picard.

## La Semaine

La Fédération des Cercles catholiques et des Associations ouvrières tint son congrès annuel à Bruxelles, dimanche dernier. Nombreux et pressants appels à l'union. L'intérêt général de la cause catholique en Belgique doit prévaloir sur les tendances particulières.

On fêta le jubilé parlementaire de MM. Carton de Wiart et Renkin.

Le cinquième Congrès des Syndicats chrétiens de Belgique s'est tenu le même jour. 200.000 syndiqués y étaient représentés. Il y a là une force qui, en réali-

sant les enseignements sociaux de l'Église, pourra épargner au pays les coûteuses expériences que rêvent les socialistes. La foi profonde de ces masses ouvrières est digne d'admiration ; leur courage à lutter contre l'emprise rouge est souvent poussé jusqu'à l'héroïsme.

✽ A Berlin acquittement de l'assassin de Talaat-Bey. Le procès révéla que ce monstre fit massacrer par centaines de mille les pauvres Arméniens. Et l'Europe laissa faire... Désintéressement ou impuissance ? Dans les deux cas quelle ombre à notre « civilisation » !

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

## La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

Rédaction : 38, Boulevard Botanique, Bruxelles  
Téléphone : B. 9945.

Administration : 60, rue Vital Decoster, Louvain  
Tél. 347 et 355.

Conditions de l'abonnement :

Un an . . . . . 25 francs  
Six mois . . . . . 15 francs  
Le numéro . . . . . 75 centimes

Pour l'étranger port en sus

La revue est envoyée gratuitement, pendant un mois, à quiconque en fait la demande à M. l'Administrateur de La revue catholique des idées et des faits, 60, rue Vital Decoster, Louvain.

## À la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire, 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages. Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures. Canes. Parapluies. Fourrures. Modes.

## Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :  
Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :  
Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

### PRINCIPALES OPÉRATIONS

*Comptes-Courants.* — Ouvertures de crédit. — Cautionnements pour travaux publics.

*Comptes-Chèques.* — Les titulaires d'un compte ont la faculté de rendre les effets et quittances qu'ils ont à payer payables aux caisses de la Banque sans aucun frais.

*Dépôts à terme.* — Intérêts à convenir.

*Escompte et encaissement* d'effets de commerce et quittances sur la Belgique et l'Étranger à des conditions très avantageuses. Tarif sur demande.

*Avances-Prêts,* sur des fonds publics belges et étrangers régulièrement cotés, ainsi que sur immeubles.

*Chèques, Mandats et Lettres de crédit* sur toutes les villes belges et étrangères.

*Fonds publics.* — Ordres de bourse tant à Anvers qu'à Bruxelles, Paris, Londres, etc.

*Coupons.* — Négociés sans frais.

*Caisse d'Épargne.* — Intérêts 3 1/2 %.

*Coffres-Forts blindés,* offrant le maximum de sécurité contre le vol et l'incendie.

## Action Catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

Téléphone B 4991

### NOUVELLES PUBLICATIONS :

- 1) **L'Héroïne Nationale Gabrielle Petit**, par CYR. VAN OVERBERGH, belle brochure, franco 0,25 ; 12 ex. franco 2,50 ; 100 ex. franco 16,25 fr.
- 2) **L'Heure a Sonné!** Tract Pascal Nouvelles par SAVONAROLE, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 27,50 fr.
- 3) **L'Eglise et l'École.** Doctrine, Lois, Document, par le R. P. LALLEMAND, S. J. Prix franco 1,85 fr. ; 12 ex. franco 18 fr. ; 25 ex. franco 36 fr.
- 4) **Le caractère Chrétien**, par le R. P. OLIVIER, franco 1,60 fr.
- 5) **L'âge mûr et sa réhabilitation**, (Conférence donnée à la Fédération des Femmes Catholiques Belges) 1,00 fr.
- 6) **Diagnostic et Traitement des âmes ou l'art de la Direction** par l'auteur des Communions Ferventes ; 8,50 fr., franco 9,00 fr.
- 7) **Le Programme de l'Électrice communale**, par CYR. VAN OVERBERGH, franco 0,40 fr. ; la douz. franco 4,00 fr. ; le cent franco 26,25 fr.

L'édition flamande sous presse, 0,15 fr. ; la douz. 1,50 fr. ; le cent 10 fr. franco 11 fr.

**Vie du R. P. Lintelo, S. J.** Apôtre de la Communion quotidienne, par le R. P. SEVERIN, S. J. 1 vol. in 8° 352 pages, portraits, 5 fr. ; franco 5,75 fr.

**La Science et les Miracles de Lourdes**, par le Docteur CUVELIER, 1,00 fr.

# Dante, homme d'action <sup>(1)</sup>

Génie, oui, il l'est, l'illustre Florentin, et nul ne le conteste, mais il est aussi homme d'action.

Dante n'eût pas compris qu'un homme conscient de son pouvoir d'agir sur autrui, se désintéressât des conséquences morales de sa philosophie ou de l'art.

Conséquences morales de la science ou de la philosophie, n'est-ce pas un non-sens ? La science est la théorie et l'expression du vrai : le vrai peut-il nuire au bien ?

On se souvient de la désinvolture avec laquelle Taine narrait Royer-Collard d'avoir fait intervenir le souci de la moralité, de l'ordre, et le respect du sens commun dans le jugement à porter sur le sensualisme ou sur le scepticisme : « *Quand j'entre dans la philosophie, écrivait l'auteur des Philosophes classiques au XIX<sup>e</sup> siècle, je fais deux parts de moi-même : l'homme ordinaire qui boit, qui mange, qui fait ses affaires, qui évite d'être nuisible, et qui tâche d'être utile. Je laisse cet homme à la porte. L'autre homme à qui je permets l'accès de la philosophie, n'est pas à vrai dire un homme : c'est un instrument doué de la faculté de voir, d'analyser et de raisonner. S'il a quelque passion, c'est le désir d'opérer beaucoup, avec précision, et sur des objets inconnus... Il note, décompose, compare, tire les conséquences pendues au bout de ses syllogismes, curieux de savoir ce que du fonds du puits il ramène à la lumière, mais indifférent sur la prise, uniquement attentif à ne pas casser la chaîne et à remonter le seau bien plein. Il ôtera peut-être quelque chose à la certitude, peut-être beaucoup, peut-être tout, peut-être rien. Peu lui importe : il n'ôtera rien à la vérité* » (2).

La boutade ne manque ni d'esprit ni d'élégance ; elle n'est, malgré tout qu'un sophisme.

Si, des faits que vous mettez scientifiquement en lumière vous étiez sûr, infailliblement sûr de ne jamais tirer que des inductions vraies, des conclusions vraies, vous auriez mille fois raison de les livrer, sans réserve, à la circulation générale.

Mais vous n'en êtes pas sûr, nul n'en est sûr, infailliblement sûr ; vous n'avez donc pas le droit d'affirmer que vos spéculations sur le vrai n'ôteront rien à la vérité.

Quand vous vous heurtez au bon sens ou à la loi morale, le choc en retour que le heurt vous fera subir vous avertira que vous avez dévié du bon chemin, qu'il est sage de faire machine en arrière et de chercher fortune dans d'autres directions.

S'obstiner, alors, à répandre des théories qui favorisent l'immoralité ou mènent au scepticisme, c'est faire fi de la vérité, en même temps que de l'ordre public.

(1) Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs ce chapitre de l'admirable « lecture » faite le lundi, 6 courant par S. E. le Cardinal Mercier à l'Académie Royale de Belgique. Parlant du « *génie poétique de Dante* », l'éminent académicien envisagea successivement : *Dante, savant et chercheur ; Dante, philosophe ; Dante, croyant et théologien ; la synthèse suprême ; Dante, homme d'action ; le poète ; le genre littéraire du poème dantesque ; la Divine Comédie et l'Agneau mystique des frères Van Eyck.*

(2) TAINÉ, *Les philosophes classiques du XIX<sup>e</sup> siècle*, Chap. II, pp. 36-37.

D'autres ont revendiqué, pour l'art, l'autonomie que Taine attribuait à la science.

L'art ne relève que de lui-même, a-t-on dit, il n'est ni moral, ni immoral, il est amoral.

Erreur, irréflexion !

Le but intrinsèque de l'art est de faire impression. Une œuvre qui ne porte pas en elle-même une source vive d'émotions, n'est pas une œuvre d'art.

Or l'émotion n'est ni vraie ni fautive ; mais elle est bonne ou mauvaise.

Elle favorise les dispositions profondes de l'âme à aimer ce qui est honnête, élevé, porte à l'oubli de soi, au désintéressement, au sacrifice : elle est bonne, alors, bienfaisante, annihilante.

Elle appelle à l'égoïsme, au culte de soi ou de la volupté ; elle est malfaisante, meurtrière.

Toute œuvre d'art puissante a sa répercussion sur la société.

« *Jeune homme de mon pays, écrivait Paul Bourget, je m'adresse à toi et à tes frères ! Dans vingt ans d'ici, qu'auras-tu recueilli, qu'aurez-vous recueilli dans nos ouvrages ? Pensant à cela il n'est pas d'honnête homme de lettres, si chétif soit-il, qui ne doive trembler de responsabilité.* » (1)

## Le poète

Dante avait le sentiment profond de ses responsabilités.

La poésie, pour lui, est chose sérieuse. Il ne conçoit pas qu'on en fasse un objet de curiosité.

Il a tant aimé sa chère cité de Florence, bercail charmant où, agnellet, il a dormi son premier sommeil ; « *bello ovil, dov'io dormii agnello* ». Ses concitoyens, les ingrats, les cruels l'ont harcelé comme des loups et contraint à vivre, exilé, loin de ceux qu'il aime. Sa pensée, mélancolique, se reporte vers la patrie absente, vers le baptistère où il a reçu la Foi, où Pierre, Vicaire du Christ, l'a accueilli dans l'Eglise ; son œuvre est quasi achevée, il en est au 25<sup>me</sup> chant du Paradis ; une lueur d'espérance traverse la nuit sombre de ses méditations. Qui sait si ce poème sacré, auquel le ciel et la terre ont mis la main, et dont la longue élaboration m'a tant fait maigrir, ne triomphera pas de la haine de mes ennemis, si je ne verai pas les portes de ma chère cité se rouvrir ; j'y entrerais, avec un autre accent dans la voix, une toison nouvelle, et je demanderais que Florence couronnât son poète, là, sur les fonts baptismaux de San Giovanni, premier témoin de ma première profession de cette foi qui voue les âmes à Dieu.

Ces quatre premières stances du chant vingt-cinquième du Paradis contiennent le programme de l'œuvre dantesque. L'artiste ne fait qu'un avec l'homme, l'homme ne fait qu'un avec le citoyen, avec le patriote, un avec le chrétien ; le chrétien ne fait qu'un avec l'Eglise, dont il est le fils. Dante serait vengé de ses dix-neuf années d'exil, récompensé de son labeur épuisant, si son poème sacré pouvait ramener la justice et la

(1) PAUL BOURGET *Le Disciple*, Préface.

charité au cœur de ses concitoyens, les rappeler à la fraternité de la foi de son baptême et, d'une façon plus large, s'il pouvait aider au Christ et à son Église dans l'œuvre universelle de la Rédemption, source d'espérance de l'humanité.

\* \* \*

Et ne dites pas : Mais alors, rangez le Florentin parmi les hommes de bien, faites-lui une place d'honneur parmi les moralistes ou les propagateurs de l'Évangile, mais ôtez-lui du front les lauriers du poète.

Non, mille fois non ! Poète, il l'est ; il l'est par toutes les fibres de son être ; il l'est dans la plénitude, incomparablement.

La première qualité de l'artiste est la sincérité.

Peignez, sculptez, décrivez, chantez : tant que vous ne mettez pas quelque chose de vous-même dans le coloris, le dessin, la composition, la musique de votre œuvre, vous aurez fait des pastiches, des clichés, des copies, vous n'aurez pas franchi le seuil de la poésie et de l'art.

On parle couramment des beautés de la nature ; on oppose au beau de la nature le beau dans l'art.

Au sens propre et en rigueur de termes, je ne puis me rallier à ce langage.

Il ne suffit pas que la nature soit, pour qu'elle soit belle. Il faut qu'elle soit comprise et aimée.

La nature recèle, sans doute, des trésors de beauté infinis, mais elle ne les ouvre qu'à ceux qui s'insinuent dans son intimité. L'art, une forme d'art, si rudimentaire soit-elle, est nécessaire à la mise en valeur des charmes de la nature. D'elle-même elle serait et demeurerait silencieuse. A vous, artistes, de la faire parler.

Arrachez-lui ses secrets ; communiez avec elle et faites-vous son interprète. Devinez, commentez, synthétisez ses charmes, dites pourquoi et comment elle vous captive, vous invite à l'aimer, à chanter sa vertu. Chantez-la, traduisez-nous, alors, en couleurs, en lignes, en images, vos vibrations intérieures ; dites-nous ce qu'elle vous a permis de voir et de saisir ; associez notre âme à la vôtre, faites battre nos cœurs à l'unisson du vôtre : alors, mais alors seulement, vous aurez pénétré dans le sanctuaire de l'art, et nous qui bénéficierons des jouissances intimes et de la surélévation intérieure que vous nous aurez communiquées, nous saluerons en vous un bienfaiteur moral de l'humanité.

Recueillez cette confidence délicieuse de Dante qui voudrait nous faire deviner, à nous, profanes, comment on devient poète :

*Je suis, dit-il, je me vois un personnage qui, au moment où passe le souffle de l'Amour, note ses vibrations ; je réponds au rythme de ma voix intérieure et la traduis en signes.*

*Io mi son un che, quando*

*Amor mi spira, noto ed a quel modo*

*Che ditto dentro, vo significando. (1)*

Supprimez la sincérité, vous tuez l'art.

Plus la sincérité est profonde, plus complètement elle s'empare de la pensée, de l'imagination, de la sensibilité, de la foi, de la flamme d'apostolat de l'artiste, plus aussi l'art gravit l'échelle de la puissance de conception, d'émission, de capacité communicative.

Alors, vous qui, au nom de la critique littéraire, reprochiez à Dante d'avoir fait œuvre de foi et d'apostolat, vous n'atteindriez pas le poète altissime, mais vous blesseriez de vos coups d'épingle la notion la plus élémentaire de l'art et de la poésie.

CARDINAL MERCIER.

(1) Purg. xxv. 52, 54.

## A un frère

*La bonté de Jésus sur le pécheur penchée*

*Pardonne à Pierre et à Zachée.*

*Daigne enfin croire en elle, ô fragile orphelin,*

*Qui souillas ta chlamyde et ta robe de lin*

*Dans trop d'ignobles fanges !*

*Fuis les pays fiévreux désertés par les anges,*

*Et ne regrettant rien et n'y retournant plus,*

*Souris à la douceur du nouvel angélus !*

*Tu t'es plongé le cœur dans les amours païennes,*

*Mais reviens sur tes pas.*

*Jésus te tend les mains, comme il a pris les miennes :*

*Ne répondras-tu pas ?*

PIERRE GÉRARD.

## Les inquiétudes de l'heure présente

Si l'on met le doigt sur le pouls de l'opinion publique, on aperçoit sans grand effort que l'inquiétude règne partout. Qu'arrivera-t-il demain ? On se le demandait avant la guerre ; on se le demande aujourd'hui plus encore. Assurément la préoccupation de l'avenir a existé à toutes les périodes de l'histoire. L'homme voudrait percer le mystère de ses destinées, non seulement éternelles, mais terrestres ; il n'y a pas réussi dans le passé ; il n'y réussira pas davantage dans le présent. Mais n'existe-t-il pas dans l'état des esprits et dans la marche des événements sociaux, des éléments de nature à fixer son attention, qui justifient bien des angoisses et qui réclament des remèdes prompts et généraux ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas à l'heure actuelle une question dominante ? Quelle est-elle ? Ne met-elle pas en cause, en dehors de toutes les contingences secondaires, le sort du monde, des nations, de la société, celui de leur stabilité ?

Je le pense. Nous sommes menacés de voir l'humanité perdre toute boussole religieuse et peut-être morale, et se précipiter ainsi vers un inconnu troublant et désemparé. La généralité ne discerne pas ce péril. Tant de faits naissent chaque jour, qui suffisent à captiver nos facultés. Les événements du moment frappent nos yeux, absorbent nos oreilles, nous procurent des satisfactions passagères ou provoquent nos effrois ou des révoltes de conscience. Il n'est pas donné à tout le monde de formuler des synthèses, de dégager des poussières qui nous aveuglent les traits caractéristiques de la vie mondiale, de tirer des complexités qui nous assiègent les déductions qu'elles comportent. Et cependant, si nous ne le faisons pas, nous resterons exposés à des réveils terribles, et alors il sera trop tard. C'est assez dire que c'est de ce côté que les sondages des forces sociales et individuelles devraient porter. Non pas que je prétends qu'il faille négliger les intérêts, les mouvements les aspects du jour ; il convient au contraire de les suivre, de les étudier, de s'en pénétrer pour en faire jaillir des conclusions d'ensemble. Ce que je soutiens, c'est qu'il est urgent de

s'arrêter à ces conclusions, sous peine, en ne combattant pas les maux essentiels, de les laisser aggraver leurs ravages à un point où le salut ne serait plus guère possible.

## I

Qu'on ne croie pas que je veuille méconnaître ce qu'il y a de légitime dans l'importance attachée aux grands courants qui agitent la surface des États, et pour montrer que je n'y suis pas indifférent, je m'y arrêterai pendant quelques instants.

Il y a deux ordres de faits qui, à ce point de vue, ont formé et forment encore l'objet des conversations de tous, des livres et des publications les plus variées.

Ce sont d'abord les événements de guerre, les conséquences qu'ils ont produites et les caractères de la paix qui les a suivis. Tout cela suffit à lui seul pour fixer les idées de beaucoup. Les causes des conflits redoutables qui ont surgi, les péripéties d'une lutte effroyable, les misères et les dévastations qu'elle a semées, les injustices qui l'ont sillonnée, il y a là plus qu'il n'en faut pour exercer sur nombre d'esprits des prises qui les étreignent. Comment conjurer désormais le renouvellement de ces horreurs ? L'humanité est-elle condamnée à devoir les subir périodiquement ? N'y a-t-il pas moyen de faire surgir de la conscience publique un anathème puissant qui les rende impossibles et une règle de conduite s'imposant aux plus récalcitrants et aux plus orgueilleux ? On comprend que bien des esprits s'absorbent dans cette étude et dans ces désirs et qu'ils agitent fiévreusement et exclusivement le problème qui se pose ainsi.

Et cependant ces faits, s'ils présentent à certains égards une gravité exceptionnelle, ont eu bien des précédents dans la vie des peuples. Que de guerres déchaînées dans le passé ! Que de bouleversements qui en ont été le fruit ! Les empires ont succédé aux empires ; des dynasties se sont effondrées ; maintes nations ont eu leurs périodes de croissance et de déclin ; nombre de dominations qui semblaient fortement assises se sont écroulées. Dans l'antiquité l'Assyrie, la Babylonie, l'Égypte, la Perse, la Macédoine, Rome ont joué tour à tour un rôle prépondérant ; ce rôle n'a été acquis qu'au prix de guerres sanglantes et d'effrayantes hécatombes d'hommes. Depuis l'avènement du christianisme, l'Empire d'Orient, celui de Charlemagne, les Arabes, l'Espagne, la Suède, la Hollande, la France ont paru successivement devoir régir le monde ou conserver parmi les nations un rang indestructible.

Qui aurait cru en 1810 que Napoléon eût été, cinq ans plus tard, relégué sur le rocher de Ste Hélène ? Les hommes passent ; ils agissent comme s'ils étaient immortels ; ils croient aussi que les édifices qu'ils élèvent sont durables ; ils se réjouissent à l'idée qu'il en sera ainsi ; ils se désolent quand l'ouvrage émane de leurs adversaires ; ils comptent ainsi sans la Providence qui confond les conseils humains et fait succéder les ruines aux monuments de l'orgueil. « *Dispersit superbos mente cordis sui ; deposuit potentes de sede* : Dieu a dispersé les pensées des superbes ; il a renversé les puissants de leur trône », a chanté l'humble Vierge. Ces mots résument l'histoire de l'humanité ; pour être oubliés par ceux qui se croient les maîtres du temps, ils n'en sont pas moins éternellement vrais ; en donnant la clef du passé, ils ouvrent les horizons de l'avenir à des espoirs meilleurs ; ils sont la leçon des prévaricateurs, ils doivent consoler les victimes et leur donner confiance.

Ce n'est pas à dire que nous ne souffrions pas des maux du présent et que nous puissions nous en désintéresser. Ils nous touchent ; ils nous enveloppent ; ils nous hantent. C'est pourquoi, souvent, nous ne voyons qu'eux. Auront-ils un lende-

main ? N'assisterons-nous pas aux grandes réparations ? Nous voudrions en devancer l'heure, et dans cette attente anxieuse, nous négligeons aisément tout le reste. Et pourtant, il y a là comme une obsession trop exclusive.

Cette obsession, à la vérité, chez quelques-uns, n'est pas la seule. Et à l'heure actuelle, les agitations, les ambitions, les passions qui secouent les peuples fournissent aux réflexions des penseurs et des hommes politiques un thème d'angoissantes conjectures.

Un grand fait domine tous les siècles et tous les peuples : c'est la division de la société en classes ; partout ou presque partout il y a eu à côté des hommes astreints aux travaux manuels, d'autres hommes voués aux professions intellectuelles ; ces derniers forment eux-mêmes des fractions d'où surgissent la noblesse et la bourgeoisie. Un second fait, c'est que la direction des affaires publiques n'a jamais été entre les mains de tous. Sans doute, dès l'antiquité, ont existé des démocraties, et dans quelques-unes d'entr'elles il n'y avait ni rois ni empereurs. Mais, qu'on y regarde de près : ces démocraties n'étaient pas livrées à la plèbe ; parfois elles ont été menacées ou même ravagées par des mouvements brusques et violents partis des rangs inférieurs de la population ; mais ces mouvements étaient passagers ; ils avaient leurs lendemains, et, d'une manière normale, on admettait que le pouvoir ne devait pas être le lot de tous, ou du moins qu'il ne tombât pas d'une manière exclusive ou durable aux mains des foules dénuées des lumières nécessaires et dépourvues de ressources. Ces deux faits régissent l'histoire de l'humanité, et l'on ne comprendrait guère qu'il pût en être autrement. Toute société d'hommes comporte l'exercice de métiers, dont certains ne se prêtent pas à un grand développement des facultés intellectuelles ; d'autre part, les inégalités venant de la nature, des positions sociales, des capacités et des aptitudes établissent des démarcations inévitables ; enfin la pratique de l'autorité réclame des connaissances et une expérience qui ne sont l'apanage que de quelques-uns.

\* \* \*

Actuellement il se produit des poussées conduisant à un bouleversement total. L'idée d'égalité devient le dogme des nations modernes : l'égalité civile a été la première conquête ; l'égalité politique est en train de prévaloir à son tour, et déjà l'égalité sociale s'empare de plus en plus des aspirations des masses. Assurément tout n'est pas à censurer ou à regretter dans cette ascension des classes inférieures ; qu'elles aient des droits nécessaires qui, pendant longtemps, ont été injustement méconnus, cela est d'évidence et il faut reporter au christianisme l'honneur de cette émancipation. Mais la mesure est difficile à l'homme, et si des digues trop longtemps surélevées peuvent être abaissées, doivent-elles être complètement supprimées ? N'y a-t-il pas des devoirs à côté des droits ? Le gouvernement des sociétés n'exige-t-il pas des facultés spéciales et une expérience dont peu sont doués ? S'il est désirable qu'un certain bien-être soit dévolu à tous, la répartition des richesses dans des proportions égales n'est-elle pas une utopie ? Ne conçoit-on pas notamment que des avantages divers soient inhérents à certaines fonctions sociales, à certains grands services publics ou privés ?

Tout cela n'est plus accepté par le goût immodéré d'une situation meilleure qui s'empare d'une façon croissante des classes laborieuses. Pourquoi, dit-on, un tel a-t-il des jouissances que je n'ai pas ? Pourquoi les labeurs, quels qu'ils soient, ne produisent-ils pas des fruits également abondants ? Pourquoi, au point de vue du logement, du vêtement, des res-

sources journalistiques, des aises de la vie, y a-t-il de si grandes différences entre les hommes ? Assurément ceux qui font ces objections ne consultent que les apparences. Ils ne se doutent pas souvent des fatigues, des soucis, des mécomptes et des angoisses de ceux qu'ils regardent comme les heureux de ce monde. Mais les impressions ne raisonnent pas ; elles caressent ou écorchent l'épiderme, et souvent, quand elles envahissent l'âme humaine, elles ne connaissent plus de frein.

Il y a là un problème redoutable dont les politiciens, obéissant à des calculs personnels, ne se préoccupent pas, mais qui inquiète à juste titre ceux que touchent le bon gouvernement des États et l'avenir des sociétés. Non pas que l'humanité puisse jamais se passer d'un certain degré d'autorité et de liberté. Mais si cet élément est, nonobstant les circonstances, un élément nécessaire de l'état social, il ne supprime pas la possibilité d'une instabilité qui livre les lois, les fortunes et le travail à des secousses menaçantes. Quel remède offre-t-on ? Comment maintenir l'équilibre entre les intérêts en présence ? Comment protéger le travail privé et réaliser en même temps la marche en haut des classes déshéritées des biens temporels ? Comment empêcher les passions, surexcitées par des ardeurs nouvelles, de céder à la fièvre des débordements ?

Pour moi, fermement convaincu qu'il faut ne rien négliger pour assurer l'amélioration graduelle du sort du peuple, je ne le suis pas moins de la nécessité de lui inculquer cette vérité, que la division des classes est un fait providentiel, qu'elles ont des besoins divers inhérents à leurs conditions et que vouloir établir entre elles une assimilation complète est tenter une œuvre irréalisable, féconde dans ses péripéties en expériences dangereuses, mais qui ne pourrait aboutir qu'à des déceptions et à la disparition de toute paix durable.

Seulement comment atteindre ce résultat ? Qu'on tourne et que l'on retourne tant que l'on voudra le problème que je viens de poser, je n'y vois de solution que dans l'acceptation raisonnée et consciente du plan divin. Il est aisé à résoudre du moment où l'on croit que Dieu commande et où l'on s'incline devant sa volonté. Mais là où l'idée de Dieu est affaiblie, où elle est discutée, combattue, diminuée, il n'y a plus de place que pour le caprice et la passion aveugle de l'homme. Et c'est là précisément le mal qui germe aujourd'hui et dont l'essor serait fertile en désastres (1).

C<sup>te</sup> CHARLES WOESTE,  
Ministre d'Etat.



## POLOGNE

### La nouvelle Constitution polonaise

La constitution d'un État est comme le certificat de naissance d'un individu, elle est plus encore — c'est comme le dossier de son éducation. La Pologne était jusqu'ici un État inconnu, inconnaissable, faute de constitution. Aujourd'hui elle en a une : le monde entier se précipite pour la connaître, pour se faire une idée exacte du nouvel État, pour juger selon la constitution du pays, ce qu'il pourra bien devenir comme ami ou comme ennemi. Il nous semble utile d'en donner une brève analyse au point de vue catholique.

Comme constitution générale — la constitution polonaise est basée — de même que celle de tous les états modernes — sur les principes de la Révolution : liberté, égalité, suffrage universel, le plus moderne,

(1) L'étude de M. le Comte Woeste, « Les inquiétudes de l'heure présente » paraîtra en trois parties.

scrutin de liste proportionnel, système parlementaire avec période législative de cinq ans, un Président irresponsable et sans initiative propre, des ministres responsables, des tribunaux indépendants, toutes les garanties des droits de l'homme, de l'intégrité de la liberté civique, du secret de la correspondance, de l'inviolabilité du domicile, la liberté de la presse, etc., etc. — tous les trésors de la cité moderne — qui, sûrement, n'est pas pour cela la cité de Dieu.

L'atmosphère fébrile dans laquelle s'opéra l'élaboration de cette charte au moment où la Russie soviétiste avait envahi le pays n'y a guère laissé de trace, si ce n'est dans l'élimination des droits parlementaires du Sénat et dans la composition de cette assemblée : le Sénat est élu au suffrage universel, comme la Diète, avec cette seule différence que les votants doivent avoir 30 ans révolus et les élus 40 ans ; il ne possède ni le droit de l'initiative législative, ni le droit d'enquêtes spéciales par commissions, ni le contrôle parlementaire direct du gouvernement qui n'est responsable que devant la Diète. Le Sénat polonais a comme compétence principale : le contrôle de la législation de la Diète ; toute loi élaborée par celle-ci est portée devant le Sénat qui peut y proposer des amendements ; si la Diète les accepte, la loi est ainsi faite de commun accord ; si la Diète persiste à maintenir son texte, la loi pour être adoptée, malgré l'opinion du Sénat, doit obtenir une majorité des onze vingtièmes de la Diète.

En outre le Sénat prend part avec les députés de la Diète à l'Assemblée Nationale qui nomme tous les sept ans le Président de la République ; il participe aussi à l'élection des membres du Tribunal d'Etat, qui juge les ministres et le Président de la République en cas d'infraction à la Constitution, de haute trahison, etc.

En dépit des efforts de la gauche la Constitution polonaise reconnaît la propriété privée de tous les biens et la met sous la protection de l'État ; elle écarte l'expropriation, en admettant le droit de l'État à l'achat forcé des biens privés contre rémunération, pour des raisons d'utilité supérieure et publique seulement. La grande lutte pour la réforme agraire n'a guère influencé la Constitution qui, tout en établissant le contrôle de l'État sur l'aliénation de la terre, écarte résolument la socialisation des terres. L'État se propose d'aider au procès de morcellement des terres pour encourager surtout la propriété paysanne.

\* \* \*

Le préambule de la nouvelle Constitution témoigne déjà de l'intention catholique de ses auteurs, les socialistes eux-mêmes n'ont pas pu l'attaquer, pas plus que la formule du serment imposé au Président de la République qui est effectivement un acte de religion catholique, car il est prêté à « Dieu Tout puissant, Un dans la Trinité », et se termine par la formule traditionnelle : « que Dieu m'en soit en aide et la Sainte Passion de Son Fils ».

Le préambule de la Constitution témoigne clairement que le nouvel État polonais désire fonder son existence sur les principes qui émanent de la doctrine chrétienne.

Ce fondement est spécialement garanti par l'article 120 qui rend l'instruction religieuse obligatoire dans tous les établissements d'éducation primaire et secondaire subventionnés par des fonds de l'État ou des communes, et garantit à cet enseignement le contrôle et la direction de l'Église et des sociétés religieuses respectives.

La liberté de conscience est assurée d'une manière absolue et très nette mais en même temps est assurée à l'Église l'indépendance, la liberté, la possession de ses biens, fondations, instituts et établissements. Le droit canon est reconnu formellement (art. 114) comme base indépendante du régime de l'Église catholique et les relations entre l'État et l'Église catholique sont à établir par un mutuel accord qui sera ratifié par la Diète. Les autres sociétés religieuses sont soumises à leurs propres statuts que l'État devra sanctionner en régularisant ses rapports avec elles par des lois spéciales établies d'un commun accord.

L'article 114 comprenait dans le texte présenté en seconde lecture de la Constitution la phrase d'introduction suivante : « La religion catholique-romaine qui est celle de la grande majorité de la nation, tient dans l'État une place prépondérante ».

La fraction juive proposait comme amendement d'y ajouter la clause : « parmi les religions égales devant la loi ». En troisième lecture les protestants qui obtinrent le soutien du parti paysan-radical de M. Witos, proposèrent la formule suivante : « La confession catholique-romaine, qui est celle de la grande majorité de la nation obtient dans l'État une place prépondérante parmi les confessions égales devant la loi ». Cette formule fut votée par une majorité de 12 voix contre les partis nationaux.

Il est évident que la majorité des votants « pour » ne comprirent

pas la différence : les Juifs en furent ravis ; pour l'opinion polonaise c'était une provocation, mais pour beaucoup de gens, la phrase sur l'égalité des confessions sembla juste et conforme aux principes de la liberté de conscience. Les milieux catholiques vont sûrement faire de ce passage un point essentiel de leur revision de la Constitution, revision qui peut avoir lieu dans un délai de 6 à 10 ans, par la Diète seule à la majorité des  $\frac{3}{5}$  des membres et dans 25 ans par l'Assemblée Nationale à la majorité simple. C'est certainement l'opinion générale en Pologne, que l'acceptation de l'amendement protestant a été une faute grave de la part d'une majorité en grande partie inconsciente, et dont il n'y a guère lieu d'être fier.

Deux points encore provoquèrent une lutte acharnée touchant le domaine religieux : l'article proposé en troisième lecture par la démocratie chrétienne, établissant les qualités requises du candidat à la Présidence de la République : citoyen polonais âgé de 40 ans, polonais de race et catholique; et l'article combattu en troisième lecture par la gauche tout entière et par beaucoup de députés de la droite, établissant comme principe de la Constitution que chaque citoyen aurait le droit d'exiger que ses enfants fussent élevés dans les écoles publiques par des maîtres appartenant à leur confession et selon les principes de cette confession.

Quant à la première question, les objections étaient faciles : jamais, et personne n'en doute, un non-polonais et non catholique ne sera élu à la Présidence : néanmoins n'eût-on pas cru superflu de le spécifier formellement par la Constitution ; la formule votée en seconde lecture à une grande majorité, provoqua une campagne furieuse de la part des protestants en Pologne, et à l'étranger : des « amis » trouvèrent bon de prévenir la Pologne qu'une pareille formule serait jugée comme contraire à la tolérance — aux droits — réservés par le Traité aux minorités (!) et au principe de l'égalité civique. Beaucoup de députés, même à droite, partageaient cette manière de voir, et l'agitation protestante en avait intimidé d'autres, la formule fut abandonnée. Les milieux franc-maçons considèrent à tort ce résultat comme une victoire de principe.

Quant au principe de l'école confessionnelle — les arguments contre son insertion dans la Constitution étaient d'ordre purement politique et technique : il a semblé irréalisable de donner sans délai à des populations protestantes et orthodoxes-schismatiques un nombre suffisant de maîtres d'école de leur confession, de plus, la dispersion des minorités religieuses, très peu nombreuses en Pologne, rendent l'établissement d'écoles spéciales dans bien des cas presque impossible et très coûteux.

La grande majorité de ceux qui ont voté contre cet article, en acceptait le principe, et il est certain que dans les lois scolaires on en assurera autant que possible l'application, mais les difficultés techniques et politiques semblaient rendre inopportun de l'énoncer dans la Constitution même. Il est absolument faux et injuste de charger certains députés nationaux et même catholiques qui votèrent avec la gauche contre cet article — de s'être rendus aux arguments anticatholiques de la gauche, il s'en faut de beaucoup, et les lois scolaires vont bientôt en donner la preuve. Néanmoins l'opinion catholique en Pologne avait considéré ces trois points du programme, et la grande masse du peuple a été plus que surprise de les voir abandonnés par une majorité très hétérogène : pour l'éclairer et pour orienter le mouvement populaire vers les combats futurs — les députés prêtres présents à la Diète, le lendemain du vote, avec, à leur tête, Mgr. Teodorowicz, Archevêque de Lwow de rite arménien, adressèrent au peuple catholique polonais un appel, où ils attiraient son attention sur les éléments catholiques et les grandes garanties religieuses de la nouvelle Constitution, qui est certainement une preuve de la force du courant chrétien et national en Pologne, en même temps les auteurs expliquaient les causes de l'échec des trois points précités, en démontrant la nécessité de travailler à la propagande catholique pour approfondir et éclairer la conscience catholique du peuple et obtenir dans les prochaines élections une victoire complète pour ceux qui sauront mettre les principes catholiques en exécution dans leur œuvre législative.

Ce serait trop dire, de prétendre que, selon la Constitution, la Pologne est un État formellement catholique, en union complète avec l'Église, mais il est évident que cet État, fondé sur des principes sains et chrétiens donne à l'Église et au catholicisme en Pologne toutes les conditions requises pour maintenir le pays dans sa fidélité inébranlable à la foi de ses ancêtres.

Comme force internationale l'État polonais ainsi constitué pourra et devra devenir un appui pour la politique chrétienne contre le redoutable venin de la politique juive et payenne de nos jours.

CASIMIR LUTOSLAWSKI,

député à la Diète de Pologne, vice-président de la commission pour l'élaboration de la Constitution.

## LETTRE DU GRAND-DUCHÉ

# L'union économique avec la Belgique

Le 17 mai écoulé un accord préliminaire à l'union économique entre le Grand-Duché et la Belgique fut signé à Bruxelles. L'époque des négociations dans cette grave affaire est donc terminée et celle des réalisations commence. L'opinion publique a diversement apprécié l'événement en Belgique et chez nous. Tandis que la presse belge, la presse nationaliste surtout, saluait joyeusement la nouvelle de la signature de l'accord, le jugement des journaux luxembourgeois était entourée de nombreuses réserves. L'organe du parti catholique et gouvernemental, *Le Luxemburger Wort*, a écrit le lendemain de la signature de l'accord, qu'il ne partageait pas l'enthousiasme de certains journaux belges, d'un côté parce que le Grand-Duché avait dû agir sous le coup de la contrainte, d'un autre côté parce que certaines clauses de l'accord lui semblaient à première vue très défavorables pour son pays, dont la vie économique devrait à la suite de cet accord être remaniée complètement.

En écrivant cela, le *Luxemburger Wort* a manifesté la première impression d'une partie notable du public luxembourgeois. Il n'a cependant pas entendu marquer de cette façon une opposition de principe à l'union économique projetée. Bien au contraire, le *Luxemburger Wort* est convaincu de la nécessité de cette union.

L'article du *Wort* a suffi pourtant pour faire une fois de plus partir en guerre contre le gouvernement de M. Reuter le fameux correspondant luxembourgeois de la *Libre Belgique*, de la *Nation Belge* et de la *Politique*. Les journaux en question ont pris prétexte de cet article de l'organe catholique luxembourgeois pour insinuer à un moment donné, que M. le ministre d'État Reuter voudrait saboter sous main le traité belgo-luxembourgeois dont il venait de consacrer le principe par la signature de l'accord préliminaire. Décidément, ces feuilles, dont les articles sur la question du Luxembourg ont depuis deux ans tant contrarié les sentiments belgophiles des catholiques luxembourgeois, ne reculent devant aucune calomnie, si saugrenue qu'elle puisse paraître, contre le Gouvernement catholique du Grand-Duché. Ce Gouvernement serait donc, dans l'hypothèse des journaux précités, assez dépourvu de sens politique pour vouloir lui-même scier la branche sur laquelle il est assis, et assez inconscient pour afficher vis-à-vis du Gouvernement belge la duplicité la plus effrontée. Ce ne sont pas des manifestations de ce genre contre le chef incontesté de la majorité parlementaire catholique au Grand-Duché, qui serviront la cause de l'amitié belgo-luxembourgeoise. M. Reuter, ai-je besoin de le dire, veut l'union économique avec la Belgique. Son existence ministérielle, en dépend depuis la signature de l'accord préliminaire et personne dans la majorité parlementaire n'en a douté un seul moment.

\* \* \*

Ce que nous voudrions faire comprendre à nos amis de Belgique, c'est qu'au moment de traiter une affaire aussi grosse de conséquences que l'orientation économique de notre pays pour un demi-siècle, nous avons pu et dû éprouver l'ardent désir de choisir librement entre les solutions possibles, et ce choix une fois fait, de discuter sérieusement les avantages et les désavantages de la solution envisagée.

L'issue de la guerre a imposé à notre pays la nécessité d'une nouvelle orientation économique. Depuis 1842 le Grand-Duché de Luxembourg avait fait partie de l'union douanière (Zollverein) allemande. L'Allemagne ayant violé au cours de la guerre tous les traités régissant ses relations avec le Grand-Duché, ce dernier se crut autorisé à dénoncer après l'armistice l'union douanière. Sans cadrer avec les sympathies ethniques des Luxembourgeois, celle-ci a valu à notre pays, il faut en convenir, une ère de grande prospérité. Libre de tout engagement vis-à-vis de l'Allemagne, notre petit pays avait le choix entre trois solutions : l'union économique avec la Belgique, celle avec la France et l'isolement économique mitigé par des traités de commerce avec les pays environnants. Hâtons-nous de dire que la dernière solution ne fut, pour des raisons multiples, jamais sérieusement envisagée. Restait le choix entre la Belgique et la France. L'opinion publique fut très partagée au Grand-Duché sur la question. Au sein du parti de la Droite lui-même, les partisans des deux solutions se combattaient vivement. Dans ces conditions il était impossible pour le Gouvernement de s'arrêter dès 1919 à une solution plutôt qu'à l'autre. Dans chaque cas il aurait dû heurter de front une partie notable de sa propre majorité et de la population. C'est ce qui lui suggéra l'idée de départager les partis en présence en portant le litige devant le tribunal suprême de l'opinion publique. Celle-ci aurait à se prononcer par voie du referendum sur la question. Il y eut un autre motif encore pour déterminer le Gouvernement à invoquer l'arbitrage de ce juge passablement incompétent il est vrai, dans une matière aussi difficile, qu'est la grande masse anonyme des électeurs. La Belgique avait consenti, sur l'invitation de notre gouvernement, à nous faire des propositions en vue d'une union économique. La France, au contraire, malgré toutes les sollicitations, restait muette. Si j'ai dit la France, je parle de la France officielle. La France non-officielle, oserais-je dire officieuse, tenait au Gouvernement luxembourgeois le langage suivant : Nous avons une espèce d'engagement vis-à-vis de la Belgique de nous désintéresser du Luxembourg. Si cependant il se produisait une manifestation éclatante de l'opinion publique luxembourgeoise montrant que le Grand-Duché veut entrer en relations avec nous, la France serait de ce fait déliée de son engagement en vertu du principe de l'auto-disposition des peuples et elle ne repousserait certainement pas la main qui lui serait tendue.

Sur ce, le Gouvernement luxembourgeois, fort d'un tel encouragement, a fait un calcul bien simple. Il s'est dit : Faisons le referendum et provoquons ainsi cette manifestation de l'opinion publique réclamée par la France. Ou bien la France nous fera alors connaître à son tour ses conditions pour l'union économique. Cela permettra au Grand-Duché de comparer ces conditions à celles de la Belgique et de choisir librement entre les deux en parfaite connaissance de cause. Ou bien la France ne fera pas connaître ses conditions, même après le referendum. Le Gouvernement luxembourgeois saura alors à quoi s'en tenir. Il pourra traiter et conclure avec la Belgique, sans que les partisans de l'union économique avec la France lui en fassent un reproche. Il pourra leur dire : Vous voyez que j'ai épuisé tous les moyens pour faire sortir la France de sa réserve. Je n'y ai pas réussi, donc je dois m'adresser à la Belgique.

\* \* \*

C'est dans ces circonstances que le 28 septembre 1919 eut lieu un referendum où le peuple luxembourgeois eut à se prononcer sur la question de savoir s'il préférerait l'union écono-

mique avec la Belgique ou celle avec la France. Le peuple se prononça à une forte majorité pour l'union économique avec la France. Le résultat a péniblement surpris l'opinion publique de Belgique. Cependant quiconque avait suivi de près les événements devait s'attendre à ce résultat dont la portée n'était d'ailleurs nullement décisive. Dans les débats précédant le referendum le Gouvernement avait déclaré à la Chambre que d'après sa conviction c'était là le seul moyen pour déterminer la France à faire connaître le cas échéant ses conditions et à nous assurer de cette façon le choix entre les conditions belges déjà connues et les françaises qu'on désirait apprendre. Cela fit que l'union économique avec la France réunissait les votes, non seulement de ceux qui voulaient l'union économique avec la France, mais encore de ceux de la grande masse des indécis et des perplexes qui désiraient connaître les conditions des deux pays avant de choisir définitivement. Aussi était-on après le referendum unanimement d'accord dans le pays sur ce point : Le résultat du vote populaire ne lie pas le Gouvernement dans ses décisions.

Si la France communique maintenant ses conditions, on les comparera avec celles de la Belgique pour choisir ensuite l'union économique avec celui des deux pays dont les conditions paraîtront être les plus avantageuses.

S'il fallait d'autres raisons pour expliquer l'échec de la solution belge dans le referendum, il y aurait encore le fait que toutes les commissions officielles luxembourgeoises avaient jugé dans leurs rapports que le régime économique français convenait mieux aux différentes branches de notre activité nationale que le régime économique belge. D'autre part, la diplomatie et la propagande belges — cette dernière se trouvait entre les mains du comité de politique nationale — avaient usé depuis l'armistice vis-à-vis de notre pays de procédés d'une malhabileté si consommée que les meilleurs amis de la Belgique en étaient souvent navrés. De plus certains articles de la presse belge, certaines manifestations d'hommes politiques belges en vue avaient semé la méfiance dans le public luxembourgeois. A tort ou à raison l'on craignit longtemps au Grand-Duché, que la Belgique en voulût à notre indépendance, si jalousement aimée par tout bon Luxembourgeois.

Tout cela appartient maintenant au passé. Mais il m'a paru opportun de le rappeler, parce qu'à la lumière de ces faits bien des choses qui ont pu dérouter l'un ou l'autre observateur superficiel des relations belgo-luxembourgeoises, s'expliquent.

\* \* \*

Le referendum économique n'a pas produit le résultat qu'avait fait entrevoir au Gouvernement luxembourgeois la diplomatie non-officielle française. A un moment donné, la France a bien semblé vouloir entrer dans nos vues, en négociant avec des délégués luxembourgeois la question de l'exploitation future de nos chemins de fer. Avant de commencer ces négociations, le Gouvernement luxembourgeois avait en effet fait déclarer qu'il considérait la question des chemins de fer comme partie intégrante de l'union économique. En acceptant de discuter sur cette base, le Gouvernement français avait partant implicitement envisagé l'hypothèse d'une union économique avec le Grand-Duché. Un accord préliminaire au sujet de l'exploitation des chemins de fer fut paraphé entre les délégués des deux pays mais tout s'arrêta là. Un fait nouveau changea les dispositions de la France. L'occupation de Francfort par les troupes françaises en fournit l'occasion. De tous ses alliés, la Belgique seule fut aux côtés de la France en ce moment

difficile. Le résultat en fut que la France informa le Gouvernement luxembourgeois que pour le moment elle ne songeait pas à une union économique avec le Grand-Duché.

Le gouvernement luxembourgeois étant dès ce moment définitivement fixé sur toutes les possibilités reprit les négociations avec la Belgique interrompues depuis le referendum. Ce sont ces négociations qui ont conduit à la signature d'un accord préliminaire à l'union économique. Cette union qu'apportera-t-elle à notre pays, la prospérité ou la décadence ? L'avenir nous le dira. L'agriculture luxembourgeoise, habituée au régime des droits protecteurs du Zollverein allemand, a peur de périr sous un régime de libre échange. Elle redoute la concurrence de l'agriculture belge, qui produit dans des conditions topographiques et climatiques plus favorables. De plus, elle ne voudrait pas perdre le débouché du bassin industriel lorrain pour pouvoir écouler ses produits laitiers et autres.

Le règlement de la question financière a également effarouché bien des gens. Mais déjà le grand public commence à comprendre que le règlement de cette question n'est pas si désavantageux pour notre pays. Reste la grande question du régime futur de nos chemins de fer, à laquelle aucune solution n'est encore trouvée. Espérons qu'elle ne tardera pas à intervenir. Il ne semble pas douteux que l'union une fois définitivement conclue, le Parlement luxembourgeois la ratifiera sans beaucoup de difficultés. Pourtant il est inévitable qu'il se manifeste chez nous, de même qu'en Belgique, d'ailleurs aussi, une certaine opposition contre ce traité, qui est destiné à rapprocher de nouveau sur un large terrain de collaboration, nos deux pays si intimement unis dans le courant des siècles par un sort commun.

Les catholiques luxembourgeois, plus particulièrement, saignent dans ce rapprochement l'occasion de réchauffer d'une façon plus intense et plus régulière leur dévouement à la cause commune, au foyer ardent de vie religieuse et sociale qu'entretiennent leurs frères d'armes en Belgique.

PIERRE DUPONG,  
Avocat et député.



## Encore le referendum

Le directeur de la *Revue catholique des idées et des faits* veut bien me permettre d'opposer quelques considérations à l'article que M. le comte Louis de Lichtervelde a publié, dans le numéro du 3 juin, sous le titre *Le Referendum et le Parti catholique*.

Je m'abstiens — tâchons d'être bref ! — des bagatelles de la porte, des compliments préalables que la courtoisie et, dans le cas présent, en outre la vérité, poussent à adresser à celui qu'on va contredire, et j'arrive tout de go à mes observations.

« Le referendum est dans la logique d'un système où tous les pouvoirs émanent de la nation », déclare M. de Lichtervelde. Oui, dans la logique de ce système poussé quasi jusqu'à l'absurde. Le referendum, c'est de la législation directe. La législation directe constitue une forme élémentaire, simpliste de l'application du principe que tous les pouvoirs émanent de la nation. Elle est faite pour séduire les esprits frustes et satisfaire les conceptions démagogiques ; c'est comme le S. U. pur et simple. Le système représentatif a l'avantage de réagir contre elle. Il organise en la raffinant l'application du principe. Dans ce système la nation délègue, pour la confection des lois, ses pouvoirs à des mandataires qu'elle choisit, qu'elle juge ou du moins est censée juger particulièrement compétents pour la tâche de législateur et qui sont tenus de consacrer à celle-ci une partie de leur temps. En raisonnant comme M. de Lichtervelde, on devrait aussi réclamer, au nom du principe que tous les pouvoirs émanent de la nation, l'exercice du pouvoir judiciaire par le peuple assemblé.

Si le referendum est dans la logique du principe en question, il n'est pas dans celle du régime représentatif. Je sais bien toutes les critiques qu'on peut diriger contre celui-ci et je suis loin de contester qu'il apparaisse fort en décadence. Mais, enfin, nous l'avons, et même, tout en le critiquant, souvent à juste titre, nous y tenons. M. de Lichtervelde ne propose pas de l'abandonner, n'est-ce pas ? Il aimerait bien de le voir corriger, s'améliorer. Comme tant d'autres, dont je suis. Mais, introduire dans son engrenage le referendum serait, à mon avis, contribuer à détraquer la machine, tout au contraire de la perfectionner.

\* \* \*

Pour M. de Lichtervelde, « le referendum est le vaccin de la démocratie », parce qu'il « emprunte à la maladie elle-même son principe bienfaisant ». Pas du tout ! Il aggrave la maladie. Il est dans la logique du S. U. « pur et simple », ça c'est vrai. Mais ce « pur et simple » n'est pas du tout un « principe bienfaisant » de la démocratie. Le S. U. « pur et simple » est, pour parler net, une bêtise. C'est le fatal principe de la Révolution, l'individualisme à outrance, et son autre fatal principe, l'égalitarisme, transporté sur le terrain électoral. Il présume tous les citoyens, quels que soient leur instruction, les intérêts dont ils sont chargés, qu'ils représentent une famille, comme chef de celle-ci ou non, compétents au même degré pour le choix des mandataires au parlement. De même le referendum les présume tous compétents au même degré pour prendre, en matière de législation, une décision devant la gravité de laquelle la responsabilité parlementaire recule, ou du moins, hésite. C'est un principe malfaisant que le referendum emprunte à la démocratie. Il est joli le « vaccin » !

Comment peut-on dire, après cela, qu'il atténue les inconvénients très graves du suffrage universel inorganisé. « Ah ! c'est qu'il met des bornes à la toute puissance des partis ». Dans les seules consultations légales du peuple instituées jusqu'ici par notre Constitution, celles qui ont lieu sous la forme des élections, les états-majors des associations politiques, grâce à la R. P. et au scrutin de liste, « disposent en pratique des moyens d'imposer au public leurs vues, leurs préjugés, voire leurs passions » ; ainsi, dans les élections, le vote des citoyens leur est plus ou moins dicté par les coteries politiques : voilà ce que fait ressortir M. de Lichtervelde. A son idée, quand ils voteront dans un referendum, les citoyens seront bien plus livrés aux inspirations de leur sens propre, agiront bien plus librement.

Ici il n'y aura pas de R. P., ni de liste électorale, c'est vrai. Il est vrai aussi de dire que le citoyen aura à se prononcer sur une question unique et précise, directement et nettement, sans la préoccupation ni d'autres problèmes politiques ou économiques, ni d'intérêts de personnes qui s'y trouveraient mêlées, contrairement à ce qui serait le cas s'il avait à influencer par son suffrage dans une élection sur la solution à donner à cette même question. Oui, il est vrai de le dire, mais pas autant toutefois qu'il paraît à première vue et que semble le croire M. de Lichtervelde. Car, le plus souvent, l'appel au referendum sur une question débattue au parlement sera l'aboutissement d'une lutte longue et passionnée des partis sur cette question ; il arrivera même que la mise en mouvement du referendum aura été déclanchée par un parti (il ne sera jamais difficile à l'un de nos grands partis de réunir le nombre de pétitionnaires nécessaire — 100.000 dans le système d'une des propositions faites à la Chambre — pour obtenir ce déclanchement). Alors la question soumise à la consultation populaire deviendra une question de parti tout comme si elle figurait sur une plate-forme électorale, et les associations politiques en feront leur affaire tout comme s'il s'agissait d'un programme électoral et d'une liste de candidats. C'est raisonner en pure théorie que de soutenir qu'en Belgique le vote des citoyens dans un referendum échappera à toute pression des associations. J'admets cependant que le jugement que l'électeur émettra sur la question posée dans un referendum sera plus facilement dégagée des contingences que s'il devait traduire son avis sur cette même question mêlée à tous les intérêts et de parti et de personne mis en cause dans une élection.

N'empêche que le referendum pourrait fort bien, chez nous, augmenter la puissance des partis, au lieu de lui fixer des bornes ; elle risquerait de leur mettre aux mains une arme nouvelle et redoutable pour agir sur l'action législative ; elle leur permettrait d'y intervenir moins indirectement. Étant donnée la nature même du referendum, étant donnée la forte organisation du parti socialiste et la discipline moutonnaire des masses rangées sous la houlette rouge, il serait à craindre que l'arme servit surtout à la démagogie. Ce n'est pas seulement « à première vue », comme le dit M. de Lichtervelde, c'est au contraire en y réfléchissant, qu'il faut douter de la « garantie conservatrice » qu'offrirait le referendum.

Trop souvent il livrerait au simplisme et à la passion des masses

le sort d'une loi grosse de conséquences pour la nation. Est-il bien sûr que certaines lois en faveur du Congo, arrachés par Léopold II, d'accord avec le gouvernement, aux Chambres, eussent pu l'être également à la masse directement consultée, alors que tout un parti, sans compter des fractions d'autres partis, surexcitaient l'opinion contre ces lois, se faisaient de celles-ci un tremplin électoral avant même la période électorale ? N'en peut-on pas dire autant pour certaines lois qui, selon la locution en usage, aggravaient nos charges militaires, d'une façon, hélas ! bien insuffisante pourtant ? Si la réforme de 1913, sans laquelle l'invasion allemande eût trouvé notre défense militaire dans un état de faiblesse qui ne nous eût pas permis de sauver, à défaut du territoire, l'honneur national, eût dû passer par l'épreuve du referendum, garantirait-on qu'elle y eût résisté ? Les apologistes de droit du referendum semblent parler comme si, celui-ci une fois établi, le moment de chaque mise en mouvement de l'engin devait dépendre toujours de groupes ou gouvernements désireux d'en tirer une « garantie conservatrice » ; or il est impossible d'imaginer un système où les groupes, les gouvernements d'autre tendance n'auraient pas également le droit de déterminer la consultation populaire dans le moment qu'ils croiraient favorable pour eux.

Cependant nous voulons croire qu'ils n'empêcheraient jamais le veto populaire de « briser des lois attentatoires aux libertés religieuses » et que sur ce point M. de Lichtervelde a raison d'avoir confiance dans le sentiment chrétien et celui de la liberté toujours si vivaces chez les Belges. Nous y avons même plus de confiance que lui. Nous croyons que ces sentiments domineraient tout autre dans des élections où des entreprises de politique nettement sectaire, soit commencées soit projetées se trouveraient en jeu. La consultation populaire les anéantirait ou les empêcherait, si elle se faisait sous forme d'élections, presque aussi sûrement que si elle avait lieu par le procédé du referendum. La loi scolaire, les actes et les desseins d'esprit sectaire du gouvernement Frère-Van Humbeek-Bara déterminèrent, autant que les nouveaux impôts, l'éclat de colère populaire qui mit ce gouvernement par terre aux élections de juin 1884 et amena les catholiques au pouvoir pour trente ans. Et beaucoup plus tard, lors du fameux « cartel » de 1912, les violences sectaires que celui-ci faisait présager ne furent-elles pas l'une des causes principales de son inoubliable échec électoral ?

\* \* \*

Certes avec le système actuel de la consultation par les élections on serait exposé à devoir subir, pendant quelque temps dans un gouvernement « anti-clérical », des lois malfaisantes dont un referendum aurait probablement empêché toute application. Mais la réaction contre la politique qui les aurait inspirées, contre les partis, le gouvernement responsables n'en serait que plus décisive. Et puis enfin, et c'est là l'argument principal, on n'a pas le droit de juger de l'excellence d'une institution constitutionnelle à créer d'après les résultats que celle-ci donnerait dans une catégorie d'éventualités et en faveur d'une portion, si haute fût-elle, de l'intérêt national. Il faut envisager la qualité de son principe et, quant à son efficacité, l'ensemble des résultats qu'elle peut avoir. C'est là ce que commandent la sagesse politique et le véritable esprit gouvernemental, que le parti catholique se vante, non sans raison, d'avoir toujours pratiqués plus que tout autre parti.

Quant à l'argument tiré pour rendre les « conservateurs » sympathiques au referendum, des efforts déployés à la Chambre par M. Huysmans et plusieurs de ses amis en vue de faire échouer cette réforme, il n'a de valeur que si on passe sous silence les efforts faits par d'autres membres de l'extrême gauche dans un sens contraire. On pourrait d'ailleurs, y opposer aussi certain article publié à la fin de la semaine dernière, par le *Peuple*, pour demander une nouvelle offensive en faveur de la réforme à la Chambre quand la question y reviendra à la suite du vote du Sénat établissant le referendum facultatif comme moyen de résoudre un conflit entre les deux assemblées parlementaires. On salue, dans cet article, le referendum comme une étape vers une réalisation plus complète du principe de la législation directement remise aux mains du peuple. Je n'insiste pas, non plus que sur ce défaut grave, essentiel peut-être, du referendum : il favorise le culte de l'incompétence parlementaire et l'horreur tant parlementaire que gouvernementale des responsabilités, deux fléaux de la démocratie. Ce défaut-là a été suffisamment mis en lumière dans le débat à la Chambre et les controverses des journaux. Ce n'est pas au parti catholique à l'encourager.

LOUIS GILLE,  
Directeur du *Journal de Bruxelles*.



## A propos de la question juive <sup>(1)</sup>

La question juive présente deux aspects, un aspect politique et social, et un aspect spirituel ou théologique.

I. — Au premier point de vue, la dispersion de la nation juive parmi les peuples chrétiens pose un problème particulièrement délicat. Sans doute bien des juifs, ils l'ont montré au prix de leur sang pendant la guerre, sont vraiment assimilés à la patrie de leur choix, la masse du peuple juif reste néanmoins séparée, réservée, en vertu même de ce décret providentiel qui fait de lui tout le long de l'histoire le témoin du Golgotha.

Dans la mesure où il en est ainsi, on doit attendre des Juifs tout autre chose qu'un attachement réel au bien commun de la civilisation occidentale et chrétienne.

Il faut ajouter qu'un peuple essentiellement messianique comme le peuple juif, dès l'instant qu'il refuse le vrai Messie (2), jouera fatalement dans le monde un rôle de subversion, je ne dis pas en raison d'un plan préconçu, je dis en raison d'une nécessité métaphysique, qui fait de l'Espérance messianique, et de la passion de la Justice absolue, lorsqu'elles descendent du plan surnaturel, et qu'elles sont appliquées à faux, le plus actif ferment de révolution. C'est pourquoi comme Darmsteter et Bernard Lazare le notaient très franchement, on trouve des juifs, des menées juives, de l'esprit juif, à l'origine de la plupart des grands mouvements révolutionnaires de l'époque moderne (3). Je n'insiste pas sur le rôle énorme joué par les financiers juifs et par les sionistes dans l'évolution du monde pendant la guerre et dans l'élaboration de ce qu'on appelle la paix.

De là la nécessité évidente d'une lutte de salut public contre les sociétés secrètes judéo-maçonniques et contre la finance cosmopolite, de là même la nécessité d'un certain nombre de mesures générales de préservation, qui étaient à vrai dire plus aisées à déterminer au temps où la civilisation était officiellement chrétienne (on peut consulter à ce sujet l'opuscule de Mgr Deploige sur *Saint Thomas et la question juive* et une étude de M. de la Tour du Pin (4) sur la même question), mais dont il ne paraît pas impossible de trouver l'équivalent,

(1) Communication faite par M. Maritain à la Semaine des écrivains catholiques et qui paraîtra dans la « *Vie Spirituelle* » du R. P. BERNARDET. L'auteur a eu l'aimable obligeance de nous en communiquer les bonnes feuilles.

(2) Il est impossible à qui ne se place pas au point de vue de la Vérité révélée de comprendre et de juger d'une manière tout à fait juste l'histoire des Juifs et leur rôle dans le monde. Un chrétien seul est en état de dégager la vraie signification de l'histoire d'Israël, après comme avant le Christ. Les études d'ailleurs fort intéressantes, et remarquablement objectives, poursuivies par un écrivain comme M. Georges Batault, dont le positivisme ne laisse pas de blesser parfois gravement la foi chrétienne, restent en cela très déficientes.

(3) Cf. BERNARD LAZARE, *L'Antisémitisme* ; DARMSTETER, *Les Prophètes d'Israël*. M. Muret (*L'esprit juif*) écrivait de son côté : « C'est un ardent entrepreneur de démolitions que le penseur juif contemporain. On chercherait vainement un principe stable, une idée traditionnelle, sur laquelle il n'ait pas exercé sa volonté de destruction. La déchristianisation du monde, à cela se réduit en définitive, la fonction des Israélites contemporains. Voilà du moins, s'ils n'y travaillent pas seuls, l'œuvre à laquelle ils collaborent ».

(4) *La question juive et la révolution sociale*, dans le recueil intitulé *Vers un ordre social chrétien*.

aujourd'hui surtout que le sionisme en créant un État juif en Palestine, semble devoir mettre les juifs dans l'obligation d'opter les uns pour la nationalité française, anglaise, italienne, etc., — et ceux-ci devront refuser tout lien avec le corps politique juif — les autres pour la nationalité palestinienne, qu'ils aillent résider en Palestine ou qu'ils demeurent dans les autres pays à titre d'étrangers.

J'attire seulement l'attention sur les deux points suivants :  
1<sup>o</sup>) Les mesures dont je parle sont par nature des mesures d'autorité gouvernementale, et si de fait, pour les obtenir, il est nécessaire de recourir à l'opinion publique, nous avons le devoir, nous autres écrivains catholiques, d'éclairer celle-ci et de lui apprendre à raisonner de ces choses sans haine, en gardant la discipline intellectuelle qui convient. Les passions populaires et les pogromes n'ont jamais résolu aucune question, bien au contraire.

2<sup>o</sup>) Il ne faudrait pas que la question juive serve de dérivatif au mécontentement et aux déceptions de l'heure présente de telle manière que « le Juif » apparaisse dans une sorte de mythologie simpliste comme l'*unique* cause des maux dont nous souffrons. Qu'il s'agisse d'idées, d'hommes ou d'institutions, il y a d'autres coupables, et en particulier il nous serait vraiment trop facile de battre notre coule sur la poitrine d'Israël, en oubliant que les fautes et les infidélités des chrétiens tiennent le premier rang parmi les causes du désordre universel.

\* \* \*

II. J'arrive maintenant au second aspect de la question juive, à l'aspect spirituel ou théologique, qui concerne la vocation du peuple juif, et que je me permets de souligner, parce qu'il est trop oublié. Si antisémite qu'il puisse être à d'autres points de vue, un écrivain catholique, cela me paraît évident, doit à sa foi de se garder de toute haine et de tout mépris à l'égard de la race juive et de la religion d'Israël considérées en elles-mêmes. L'Église prie par les psaumes de David, elle est l'héritière fidèle de l'Ancien Testament et de ses saints. Si dégénérés que soient les Juifs charnels, la race des prophètes, de la Vierge et des apôtres, la race de Jésus est le tronc sur lequel nous sommes entés. Rappelons-nous le chap. XI<sup>e</sup> de l'épître aux Romains. « Si leur rejet a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une résurrection d'entre les morts ? Si quelques-unes des branches ont été tranchées, et si toi, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu as été enté à leur place et rendu participant de la racine et de la sève de l'olivier, ne te glorifie pas à l'encontre des branches... Si tu as été coupé sur un olivier sauvage et enté, contrairement à ta nature, sur l'olivier franc, à plus forte raison les branches naturelles seront-elles entées (un jour) sur leur propre olivier » (1).

(1) Cf. S. Augustin. *Adversus Judaeos*. Ch. X : « Que les Juifs écoutent volontiers ces divers témoignages, ou qu'ils en ressentent de l'indignation, nous devons, très chers frères, quand nous le pouvons, les leur rappeler en leur montrant que nous les aimons. Ne nous élevons point avec orgueil contre les branches séparées du tronc ; souvenons-nous plutôt de la racine sur laquelle nous avons été greffés ; rappelons-nous par la grâce de qui, et avec quelle miséricordieuse bonté, et sur quelle racine, nous avons été entés ; ne nous élevons pas, mais tenons-nous dans l'humilité. Ne les insultons pas présomptueusement, mais tréssailions d'une joie mêlée de crainte et disons-leur : « Venez et marchons dans la lumière du Seigneur parce que son nom est grand parmi les nations ». — Cf. également S. Jérôme, *In Osee*, III, 3 ; *In Habacuc* III, 17 ; *In Malach.*, IV, 5, 6 ; Estius, *Ad. dist.*, 47 libri IV *Sent.* ; Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, II<sup>e</sup> Partie, ch. 21.

Plus la question juive devient politiquement aiguë, plus il est nécessaire que la manière dont nous traitons de cette question soit proportionnée au drame divin qu'elle évoque ; il est incompréhensible, que des écrivains catholiques parlent sur le même ton que Voltaire de la race juive et de l'Ancien Testament, d'Abraham et de Moïse.

Au surplus deux faits fort importants, que je voudrais vous signaler pour terminer, s'imposent ici à notre considération.

1. Le premier, c'est le nombre, relativement grand et en tout cas vraiment impressionnant, des Juifs qui depuis quelque temps se convertissent au catholicisme (je parle de conversions sincères, non de certaines conversions collectives en Pologne et en Hongrie). Jamais la conscience religieuse des Juifs n'avait encore paru si fortement ébranlée (1).

2. Le second fait, c'est l'extraordinaire élan de prière qui se produit dans l'Église pour Israël, et dont ces conversions sont précisément le fruit. On connaît l'histoire des deux frères Ratisbonne, convertis, Théodore en 1827, Alphonse, miraculeusement en 1842, après une apparition de la Sainte Vierge. — Cette apparition et cette conversion sont relatées dans la seconde leçon des Matines de la fête de la Médaille miraculeuse (27 nov.) — Théodore Ratisbonne fonda en 1847 la Congrégation de N. D. de Sion, dont l'objet propre est la conversion des juifs. Cette congrégation a pris depuis lors des accroissements considérables. Le 25 janvier 1905 était fondée à Paris, sous la direction des PP. de Sion, une association de prières pour la conversion des Juifs, érigée en archiconfrérie par Pie X en 1909 : les adhérents, qui, dès 1907, étaient au nombre de 36.000, sont aujourd'hui innombrables. Son Éminence le Cardinal Dubois est inscrit dans cette archiconfrérie.

Voici maintenant un fait moins connu et très significatif. Vers le fin de 1869, au Concile du Vatican, les deux abbés Lemann, israélites convertis, eux aussi, firent, comme l'écrivait, en 1912, en tête de leur livre (2), le Cardinal Couillé, une tentative audacieuse en apparence, mais infiniment touchante et noble : provoquer un témoignage solennel de sympathie de la sainte Église de Jésus-Christ en faveur des restes d'Israël, et réclamer partout des prières, pour leur retour à la vérité intégrale ». Tendrement encouragés par Pie IX, ils rédigèrent un *postulatum pro Hebraeis* qui, présenté aux Pères du Concile, recueillit 510 signatures épiscopales. Tous les Pères du Concile, ajoute Mgr Elie Blanc, auraient signé sans exception, si les deux frères, obéissant à un sentiment délicat de déférence, n'avaient voulu céder l'honneur du plus grand nombre des signatures au *postulatum pro infallibilitate*, qui avait réuni 533 signatures. Seule, l'interruption du Concile par la guerre empêcha ce *postulatum* de venir en discussion et d'être sanctionné par une allocution du Pape.

Enfin l'idée, lancée à Londres en 1918, de neuvaines de

(1) Dans son livre de *l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, publié en 1844 Drach remarquait déjà un « mouvement » bien extraordinaire dans la nation juive « de conversion au catholicisme « signe certain, disait-il, des derniers temps du monde ». — Parmi les convertis d'Israël les plus connus, citons, outre les frères Ratisbonne et les frères Lemann, la fille du célèbre rabbin et philosophe allemand Mendelssohn (elle épousa Schlegel et le ramena à l'Église catholique), Drach lui-même, le P. Hermann, l'abbé Coschler, le vénérable Liberman, fondateur de la Congrégation des Pères de Saint-Esprit.

(2) *La cause des restes d'Israël introduite au Concile œcuménique du Vatican*. Lyon et Paris, 1912 ; précédé d'une lettre du Cardinal Couillé et d'une lettre de Mgr Elie Blanc.

Messes à célébrer pour la conversion d'Israël, a prospéré de façon singulière. En France seulement, 510 Messes ont été célébrées en 1920, plus de 1.000 ont déjà été inscrites pour 1921.

Le 27 février 1920, cette initiative recevait l'approbation de Sa Sainteté Benoît XV. Le Saint Père a promis d'offrir lui-même cette année, au cours de la neuvaine préparatoire à la fête du Sacré-Cœur, le sacrifice de la Messe pour la conversion des Juifs. Le Cardinal Maurin, archevêque de Lyon, Dom Caria-dor, primat des Bénédictins, plusieurs évêques, un grand nombre de communautés religieuses ont participé à la neuvaine de 1920, et participeront à celle de 1921.

C'est ainsi que l'Église, pressée par sa charité, et malgré cette sorte d'horreur sacrée qu'elle garde pour la *perfidie* de la Synagogue, et qui l'empêche de plier les genoux lorsqu'elle prie pour les Juifs, le Vendredi-Saint, c'est ainsi que l'Église continue et répète parmi nous la grande clameur *Pater, dimitte illis* de Jésus crucifié. (1) Il me semble qu'il y a là une indica-

(1) De tout temps les chrétiens ont prié pour les Juifs. « Nous prions pour vous », disait saint Justin. Au rapport d'Eusèbe (*de martyribus Palestinae*, VIII), saint Paul de Gaza, avant son martyre, obtint du bourreau un instant de délai, et pria pour tous les fidèles et les infidèles, et expressément pour les Juifs. Saint Léon le Grand, dans plusieurs de ses sermons, invite les fidèles à prier pour le peuple juif, et à travailler à sa conversion. La prière de l'office du vendredi saint est ancienne, saint Grégoire de Tours y fait allusion, Amolon la mentionne expressément (*contra Judaeos*, IV, LIX.) Ce dernier texte, comme le note M. F. Vernet, à qui nous empruntons ces indications (Dict. d'Apologétique, article *Juifs*) exprime bien l'esprit de l'Église dans sa conduite envers les Juifs : *ut in nullo eorum vitae et salutis, aut quieti vel divitiis, imo eorum veram salutem, pro qua Ecclesia solemniter orare consuevit, veraciter inquirentes, servemus erga eos ecclesiasticam sinceritatem ac disciplinam, et commissos nobis fidelium populos nullo modo eorum contagiis et sacrilegis involvi patiamur.*

tion dont les écrivains catholiques ne peuvent pas ne pas tenir compte. Autant ils doivent dénoncer et combattre les Juifs dépravés qui mènent, avec des chrétiens apostats, la Révolution antichrétienne, autant ils doivent se garder de fermer la porte du royaume des cieux devant les âmes de bonne volonté, devant les *vrais Israélites* dont parle Notre-Seigneur *in quibus dolus non est*. La charité pour les uns, ne doit pas faire tort à la justice due aux autres, ni inversement. Il y a là un cas éminent où nous sommes tenus, ce qui n'est pas toujours facile, d'unir dans l'intégrité de la vie chrétienne deux vertus contraires en apparence : d'unir à la juste défense des intérêts de la cité l'amour surnaturel pour tous les hommes, même pour les ennemis de la cité, amour surnaturel sans lequel nous ne méritons pas notre nom de chrétiens, et qui est le domaine propre, je ne dis pas de l'internationalisme catholique, je dis de la catholicité supranationale.

JACQUES MARTAIN

professeur à l'Institut catholique de Paris.

Le Secrétariat Général des Œuvres Sociales nous avait promis le compte-rendu détaillé du cinquième Congrès syndical chrétien, que la confédération Générale des Syndicats chrétiens et libres de Belgique avait demandé à M. Th. Gollier, professeur à l'Université de Liège. Malheureusement, au moment de mettre sous presse, rien ne nous est encore parvenu.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### Dante à l'Académie

Ce fut grand gala lundi dernier à l'Académie, en son Palais, où les Classes réunies des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, y comprise sans doute la benjamine Académie de Richelieu-Destrée, avaient convié un public nombreux et select à la séance extraordinaire, organisée par la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, pour commémorer le sixième centenaire de la mort de Dante, survenue, comme on sait, le 14 septembre 1231, à Ravenne, auprès de Novello Polenta, son protecteur.

Aux tribunes, le corps diplomatique largement représenté; dans la salle, maintes notabilités de la politique, des arts, du monde. Pas mal de ces toilettes que « voyantes » on appelle parce qu'elles font trop voir, d'autres plus tapageuses qui auraient justifié ces vers de Dante déplorant la disparition de l'antique austérité des mœurs florentines :

... Florence

Vivait en paix, pudique, avec simplicité,  
Elle n'avait alors ni colliers ni parures,  
Point de femmes attifées en de riches ceintures,  
Attirant les regards bien plus que sa beauté. (Par. ch. XV).

Au bureau, derrière lequel se rangeaient les académiciens, illustres ou obscurs, présidait M. Albéric Rolin, ayant à sa droite M. Césaro et à sa gauche le Cardinal Mercier, dont le majestueux manteau de pourpre éclipsait trop facilement la morne sombreur des redingotes, vraiment trop peu décoratives pour cet imposant aréopage. A côté de Son Éminence, je relève la présence de M. Paul Ervera, désigné aussi pour une lecture, c'est l'accord des deux Testaments dans la glorification de l'Alighieri. On entendra aussi M. Fernand Khnopff, dont le talent pictural et littéraire est justement réputé.

Au Cardinal, membre de la Classe des Lettres, était dévolue la tâche principale, la mission de célébrer le génie poétique de Dante. Il a lu debout, comme on ne lit pas à l'Académie française, et pour longue que fut cette lecture, elle ne parut qu'étendue, débitée parfois avec une volubilité en cascade, soit en français, soit en italien, d'une surprenante jeunesse. Grand succès. Il fallait sa rare ampleur intel-

lectuelle, l'acuité de sa pénétration affinée par un long maniement des disciplines philosophiques, la flamme de son inspiration, son coup d'œil d'aigle, en un mot, pour prendre la mesure de l'immortel auteur de la Divine Comédie. Ne faut-il pas être à quelque degré de la famille de ces hautes intelligences pour leur arracher leur secret ? Ne faut-il pas avoir l'habitude des cimes pour planer à ces altitudes sans vertige, avec sérénité ?

Pendant que se déroulaient ces aperçus magnifiques qui illuminaient les profondeurs de la pensée dantesque, j'aurais eu plaisir à interroger du regard tel ou tel collègue de l'Eminentissime, bien connu pour son anticléricalisme étroit et butté, mais, c'est bien fâcheux pour les amateurs de psychologie, il n'y a pas de lorgnon scrutateur capable de percer le masque académique.

\* \* \*

Voici la thèse apologétique qui ressort avec une fulgurante évidence de l'analyse magistrale que nous avons écoutée d'une oreille ravie par la beauté des conceptions et l'harmonie de la forme littéraire.

Dante est un des cinq ou six grands génies qui appartiennent au genre humain, il incarne son époque et le monde, son œuvre se dresse comme une cathédrale représentant la civilisation chevaleresque et théologique du moyen-âge et en même temps l'humanité de tous les siècles avec les sentiments qui la passionnent, les espérances qui la soutiennent, les forces humaines et divines qui l'animent.

Dante est un poète hors de toute comparaison dans son altitude. Chez Shakespeare, chez Hugo, chez les plus grands, note le Cardinal, l'imagination est maîtresse, la passion souveraine ; chez l'Altissime, l'idée est reine, « l'idée creusée, ordonnée, dominatrice, elle commande à l'inspiration, elle impose aux symboles leur contenu, à la sonorité son rythme, aux détails la mesure, à l'agencement l'harmonie, à la structure intégrale, l'équilibre ». Il est le poète de l'idée, non pas « vaine construction mentale » mais empruntée à l'observation et à la science ». Il la transfigure, il la revêt de toutes les splendeurs. Il a le don de la vision plastique, il étire la réalité avec une intensité de vie insurpassée.

Dante est un savant, altéré de la soif inextinguible du savoir, il récapitule toute la science de l'antiquité et de son époque dans tous les domaines de la recherche. M. Paul Errera nous montrera, dans deux passages célèbres consacrés à peindre l'opiniâtreté des Flamands luttant, d'une part, à Wissant, par les digues, contre la crue des eaux de l'océan, d'autre part, à Courtray, par les milices communales, contre les envahissements capétiens, la scrupuleuse information, la documentation si précise qu'elle a suscité l'hypothèse d'un voyage du poète dans nos Flandres.

Dante est philosophe, métaphysicien, initié aux plus nobles spéculations, aux plus hardies investigations de la pensée par Cicéron, Boèce, Averroès, Platon, Aristote ; professant une philosophie réaliste, servante de l'objet, soumise au contrôle des faits, aux antipodes du carnaval idéaliste de Hegel.

Dante est théologien, formé à l'école de S. Thomas et de S. Bonaventure, il s'empare de la *Somme* et la fait rouler dans son poème, il dépasse la dialectique thomiste et gravit les échelons de la mystique contemplative par la place suprême qu'il assigne à S. Bernard dans l'ascension vers l'Être de Dieu.

Génie universel, tête encyclopédique, savant, métaphysicien, théologien, il embrasse dans l'amplitude de sa pensée, il tient dans les serres de son impériale intelligence le don de la nature et de la révélation, la philosophie et la foi, l'art et le christianisme, l'homme et l'histoire et il les lie en faisceau dans une synthèse plénière, intégrale, non pas froide et artificielle, non pas tumultueuse et houleuse, mais vibrante de lumière, chantante d'harmonie, bouillonnante de passion, triomphante de beauté !

Il a pu écrire sans hyperbole ni jactance que le ciel et la terre avaient collaboré à son œuvre géante. Acclamée par les peuples et les académies, sa gloire grandit de siècle en siècle. Il est l'idole de l'Italie : elle se vante d'être née de la passion gibeline d'autonomie, d'émancipation, d'unité nationale qui frémit dans tant de pages de la Comédie. Exalté par les Universités, toutes dotées d'une chaire dantesque, qui le saluent le père de la langue italienne, l'illustrateur de la pensée italienne. Exalté par la Papauté, par Benoît XV, qui le proclame « Nôtre », le plus éloquent des panégyristes et des hérauts de la doctrine chrétienne. Exalté par les plus nobles esprits de tous les peuples cultivés comme un des

chefs du chœur des intelligences, un des astres les plus rayonnants de la plus splendide constellation du firmament intellectuel.

Il a inspiré des œuvres d'art innombrables, c'est toute une floraison de chefs-d'œuvre éclos à son souffle et ce fut merveille d'entendre M. Fernand Khnopff, avec la compétence de l'artiste, avec la finesse du lettré, évoquer dans sa prose colorée les toiles de Delacroix, d'Ingres, de Rossetti, d'Ary Scheffer, de Wattz sur lesquelles sont passé quelques effluves dantesques.

\* \* \*

Voilà Dante, en gros, tel qu'il apparaît à l'horizon des siècles. Là-dessus, accord parfait. Mais, que devient, après cela, le cliché stéréotypé, la rengaine classique des Homais de cabaret, de parlement et, j'en pourrais citer, d'académie ? La Foi est l'éteignoir de la pensée. La Foi encage le génie, lui coupe les ailes, lui crève les yeux.

— Comment ! Mais c'est la Foi qui a donné son plein essor au génie de Dante ; c'est elle qui a prodigieusement étendu devant lui le champ de sa vision ; c'est elle qui lui a donné la puissance et l'a soulevé jusqu'aux plus sublimes sommets. Elle en a fait le voyant de l'au-delà, un prophète, le chantre du temps et de l'éternité.

« Il pensait avec liberté, il croyait avec humilité », selon la formule lapidaire du Cardinal. Il n'est pas un dogme de notre religion qu'il n'ait fait resplendir, celui qu'une épitaphe célèbre appelait *nullius in dogmatis expers*. Sa rigueur théologique défie la critique des censeurs les plus pointilleux. Nulle trace d'hérésie, ne se décèle dans cette œuvre dont la trame est tissée de doctrine. Les interprétations machiavéliques qui cherchèrent à le faire passer pour l'éclaircur de la Réforme ou l'initiateur de je ne sais quelle Charbonnerie ou Maçonnerie gibeline sont depuis longtemps tombées sous le ridicule. La foi est l'atmosphère de Dante, la substance de son génie, foi vaillante, foi conquérante, foi d'apôtre.

Supprimez-la de son œuvre, il n'en reste rien. L'unité est sa loi fondamentale. Chez lui, l'artiste ne fait qu'un avec le penseur, le penseur ne fait qu'un avec le croyant, le croyant avec le patriote et l'apôtre. Nulle part on ne trouvera le joint où s'introduirait la lame aigüe capable d'opérer la dissection de cette unité cohésive.

La Foi a sauvé Dante. Il connut des heures d'égarement, il vécut une jeunesse dissolue ; la mort de Beatrix, son ange, qui l'avait jusque là soutenu, le laissa choir dans les amours faciles. Boccace nous a révélé les turpitudes où il allait s'enliser dans la compagnie de Forese Donati. Hélas, la terrible luxure, la goule effrayante allait dévorer ce génie ou le ravalier peut-être jusqu'à faire de lui un précurseur de l'Arétin. La foi le ressaisit, elle le dégagea de l'étreinte des passions asservissantes ; il reprit conscience de sa valeur et d'une plume brûlante il écrivit ce poème immortel qui est avant tout l'histoire de sa conversion, de sa purification, l'itinéraire pathétique de son ascension vers Dieu.

Ah ! certes, il est bien nôtre, il appartient à la Mère Eglise, elle a bien le droit de s'en parer avec orgueil ou de s'en couvrir comme d'une armure.

Rien n'égale la beauté du rapprochement final établi par le Cardinal Mercier dans une synthèse élargie entre l'Agneau mystique des Van Eyck la Divine Comédie et l'Apocalypse johannique. Lorsque l'éminent académicien eut conclu par ces mots : « Hubert Van Eyck, Dante et S. Jean ont décrit en merveilleux symboles le cheminement de l'humanité, à travers les luttes passionnées et fécondes, du temps à l'éternité », devant ces vastes et sublimes perspectives que ces paroles ouvraient devant lui, l'auditoire, en dépit de la froideur officielle d'une cérémonie académique, fit entendre un chaleureux et unanime applaudissement qui honora plus encore l'assemblée que l'éloquent porte-parole de l'Académie.

J. SCHYRGENS.



## ROME

### L'anticléricalisme décroissant

Deux collines le Janicule et le Monte Mario dominent assez abruptement Saint-Pierre et le Vatican.

Au sommet de la première, se dresse la statue équestre de Garibaldi. Bronze gigantesque et magnifique ! Le condottiere y est campé dans une pose héroïque et superbe.

De loin, le cavalier semble regarder la ville, les églises, les palais, le Capitole glorieux, le Quirinal... Mais en s'approchant, on constate que Garibaldi, la tête un peu détournée à gauche, laisse tomber sur le Vatican un regard d'orgueil et de mépris. Sur le socle de la statue sont gravés les mots légendaires : *Roma o morte ! Rome ou la mort !*

Si c'était à refaire, sans doute le monument ne prendrait-il plus cette signification agressive et injurieuse. Le patriotisme des prêtres, des religieux, des évêques, pendant la guerre a achevé de dissiper la confusion néfaste qui associa, en Italie, durant presque un demi-siècle, les passions anticléricales et les sentiments, ou du moins les manifestations les plus éclatantes et les plus retentissantes, des sentiments patriotiques. Il y a quelque chose de changé dans l'esprit public italien.

On vient de s'en apercevoir ces derniers jours encore à l'occasion de la reprise des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement français. Que la poignée d'incorrigibles sectaires qui en France prédisaient aux partisans de ce rétablissement de l'ambassade française au Vatican des difficultés avec l'Italie, un refroidissement de l'amitié franco-italienne, se sont donc montrés — à moins que ce ne soit du pur chantage — mal renseignés sur ce qui se passa au-delà des Alpes ! Oh non ! ce n'est pas la question romaine qui menace de gâter les bonnes relations de la France et de l'Italie !

Elles sont intéressantes, les réflexions suscitées dans la presse italienne par l'arrivée de M. Jonnart à Rome. Et nous ne parlons pas seulement ni surtout des journaux catholiques, mais du *Messaggero*, de l'*Idea nazionale*, du *Tempo*, des organes libéraux, des organes nationalistes, des gazettes boulevardières. Leurs réflexions furent presque unanimes ; le *Giornale d'Italia*, cependant, sans critiquer d'aucune manière le geste de la France, déclare que l'Italie, elle, n'a aucun intérêt à débattre au Vatican (1).

On fait valoir que toutes les nations, bientôt, seront représentées auprès du Saint-Siège. L'Italie va-t-elle rester seule à l'écart ? Est-elle donc la seule dont aucun intérêt ne relève de la puissance morale de la Papauté ?

Et les raisonnements et les hypothèses et les projets de réconciliation de s'échaffauder, de s'opposer, de s'amender... Au point que le Vatican crut devoir mettre le public en garde contre les espoirs prématurés. L'*Osservatore Romano* du 3 juin rappela : *qu'il existe une différence essentielle, par rapport au Saint-Siège, entre la situation de l'Italie et celle de la France. Il faut donc se bien persuader que tout projet de solution de la question romaine et toute désignation des pouvoirs capables de la résoudre, sont actuellement inopportuns. Car nous ne sommes pas à la veille de réalisations concrètes. Il ne s'agit que d'hypothèses et d'opinions subjectives.*

Cette note de l'*Osservatore Romano* n'est d'ailleurs aucunement faite pour décourager les vellétés d'entente avec le Vatican. Les milieux italiens n'ont garde de s'y tromper. Les désirs non moins grands de la part du Saint-Siège que de la part des patriotes, de se rapprocher, en sauvegardant ses droits essentiels et sa liberté, du gouvernement italien, y sont bien connus. Le fameux interview n'y sera pas de sitôt oublié au cours duquel le Cardinal Gasparri déclara à un rédacteur du *Corriere d'Italia* que le Pape ne demanderait jamais au peuple italien le sacrifice de ses profondes et légitimes aspirations.

\* \* \*

Or, voici que l'autre colline qui domine le Vatican, le Monte Mario, est menacée à son tour d'être défigurée par un monument anticlérical.

La secte méthodiste qui, pour créer un foyer d'influence protestante au centre même du Catholicisme, poursuit à Rome depuis de nombreuses années une campagne des plus acharnées, vient d'acquiescer une immense propriété sur les versants supérieurs du Monte Mario, dans le but d'y construire un groupe d'édifices imposants : temple, école, maison d'œuvres, etc.

Pour se faire une idée de l'antipapisme des méthodistes, il faudrait citer les titres des conférences qu'ils affichent hebdomadairement à la porte de leur maison de la rue XX Settembre, et dont certains, du moins avant la guerre, rappelaient par leur violence ou même représentaient littéralement les invectives de Luther et des premiers protestants contre la Babylone de l'Apocalypse, c'est-à-dire, la Rome des Papes.

Souvenez-vous également des incidents qui marquèrent le voyage de Roosevelt à Rome. L'ex-président des Etats-Unis avait sollicité une audience pontificale. La Secrétaire d'Etat, en assurant que Sa Sainteté serait heureuse d'accueillir le grand citoyen américain, avait cru bon d'attirer son attention sur les inconvénients qu'il y aurait pour le Saint-Siège à ce que, après sa visite au Vatican, il se prêtât aux projets de manifestations antipapales des méthodistes. Roosevelt vit dans cette précaution toute naturelle une atteinte à sa liberté. La visite au Vatican n'eut pas lieu.

Ce sont encore les méthodistes qui soudoyèrent Verdesi, malheureux détroqué, lorsqu'il accusa le R. P. Bricarelli, S. J., professeur à l'Université grégorienne, et Pie X lui-même, d'avoir violé le secret de la confession. (En réalité, le P. Bricarelli, son confesseur, lui avait fait une obligation de dénoncer un club moderniste.) Scandaleuse affaire qui se termina en Justice par la condamnation de Verdesi.

La construction d'un grand établissement méthodiste sur le Monte Mario aurait donc très nettement le sens d'une affirmation anticatholique et antipapale. Sans compter que le méthodisme est une importation anglo-saxonne, ce qui n'est pas pour lui gagner ou lui garder actuellement beaucoup de sympathies italiennes.

L'opinion romaine a été choquée par ce projet. Les journaux catholiques et la plupart des autres ont protesté et protestent quotidiennement et somment les pouvoirs publics d'intervenir. Nous n'avons pas connaissance qu'un seul organe important ait pris fait et cause pour les méthodistes au nom de la liberté de pensée.

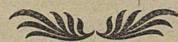
On aime à voir ce principe, ce fétichisme, de la liberté de pensée et de propagande perdre son caractère absolu. On aime à le voir, ici, céder devant un sentiment de bon goût, d'esthétique morale.

L'opinion et la presse romaine avaient déjà fait preuve, il y a quelques mois, de la même fermeté de goût, de dignité, de jugement.

Les bureaucrates du Ministère des Beaux-Arts ayant eu la bizarre idée de louer le Colisée à une société théâtrale, Rome s'insurgea contre cette profanation avec une telle indignation et une telle unanimité que le gouvernement revint sur le fait accompli et dénonça le contrat.

Souhaitons le même succès à la campagne actuelle contre les projets des méthodistes anticléricaux.

LOUIS PICARD.



On s'abonne

à

La revue catholique  
des idées et des faits  
60, rue Vital Decoster, Louvain

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser  
38, Boulevard Botanique, Bruxelles



Louvain. — Imp. FR. CEUTERICK, 60, rue Vital Decoster.

## BANQUE D'ANVERS

SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1822

48, place De Meir, Anvers

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 35.000.000

RÉSERVES . . . . . » 35.000.000

Toutes opérations de Banque et de Bourse

## BANQUE ITALO-BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL (entièrement versé) . . . . . frs 50.000.000

RÉSERVES . . . . . » 22.000.000

SIÈGE SOCIAL : 48, place De Meir, Anvers

FRANCE :

Paris, 62, rue de la Chaussée d'Antin

GRANDE-BRETAGNE :

Londres, 50, Old Brood street, E. C.

SUCCURSALES ET AGENCES :

ARGENTINE : Buenos-Ayres.

BRÉSIL : Sao-Paulo, Rio de Janeiro, Santos, Campinas.

CHILI : Valparaiso, Santiago

URUGUAY : Montevideo.

Correspondants dans toutes les places principales

de L'Amérique du Sud

La Banque Italo-Belge se charge de toutes opérations de Banque où elle est établie.

## L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et**

**les accidents**

**de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

## Spécialité de Meubles laqués

MOBILIERS COURANTS

POUR

**Pensionnats – Instituts – Couvents**

≡ F. HENRI ROTH ≡

Usine mécanique : rue Jolly, 15, BRUXELLES

Meubles de luxe, Bureaux, Fumoirs, Chambres à coucher, Salons, etc., sur modèle ou sur projet

FOURNITURES GARANTIES DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Entreprises générales d'ameublement pour Hôtels, Restaurants, Magasins, etc. — BOISELLERIE.

Devis gratuits sur demande

## La société anonyme "BRABO FILMS,"

21, rue des Tanneurs, Anvers

Loue : 1) Tous genres de films-programmes complets ; 2) Des diapositives avec textes français ou flamands suivant demande.

Vend : 1) Des appareils de projections et de cinématographie ; 2) Des appareils cinématographiques spécialement destinés à l'enseignement, sans danger d'incendie, avec lampe à incandescence.

Installe : Des postes complets s'adaptant à tous les courants électriques.

Donne : 1) Des séances à domicile ; 2) Des renseignements sur toutes les questions intéressant les projections ou la cinématographie.

Possède : 1) 24.000 clichés pour projections fixes ; 2) Un grand choix de films de tous genres en exclusivité.

Téléphone — Anvers 6044

## VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — ASCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE. — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21, ANVERS

## Maison historique de Victor Hugo

Grand'Place, 26, BRUXELLES

F. BAL-JANSSENS

Poteries flamandes — Dinanderies

Cuivres anciens

Souvenirs de Bruxelles

Cartes postales

LISEZ ET PROPAGEZ

## L'EFFORT

organe de l'A. C. J. B.

126, RUE DE TIRLEMONT

LOUVAIN



THE BON AMI C° -- New-York

" BON AMI "

## NETTOIE

Peinture  
Boiseries  
Fenêtres  
Marbres  
Baignoires  
Toiles cirées

## POLIT

Miroir  
Laiton  
Nickel  
Cuivre  
Zinc  
Aluminium

## FAIT RELUIRE

Fer-Blanc  
Couteaux  
Fourchettes  
Acier  
Émail  
Faïence

## ÉCURE

Poterie  
Bouillottes  
Éviers  
Vaisselle  
Réfrigérateurs  
Fer

N'égratigne ni les glaces ni le poli des meubles

::: En vente dans les principales Épiceries et Drogueries :::

AGENT GÉNÉRAL DÉPOSITAIRE :

E. B. HOTCHKISS, 39, rue St-Jean, Bruxelles